

2019-2705
2022-11-04

Herbicide pour mauvaises herbes de la pelouse en granulé FIESTA

PRÊT À L'EMPLOI
GRANULÉ
HERBICIDE
COMMERCIAL

Herbicide sélectif pour mauvaises herbes granulé

PRINCIPE ACTIF : Fer (présent sous forme de trihydrate de sodium ferrique EDTA) 0,91 %

N° D'HOM. 34624 LPA

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET 1 à 1 000 kg

Déposant :

W. Neudorff GmbH KG

An der Muhle 3, 31860 Emmerthal, Allemagne

www.neudorffpro.com

Agent canadien :

Neudorff North America

PO Box 178

Brentwood Bay, BC

V8M 1R3

Téléphone : 1 250 652-5888

Pour usage sur les pelouses et le gazon en plaques résidentiels, commerciaux, industriels et municipaux (sur les emprises, les aménagements paysagers, les zones non cultivées, les terrains de golf, les parcs, les cimetières et les terrains de sport) composés d'une ou de plusieurs espèces, incluant le pâturin des prés, l'ivraie vivace, et la fétuque (fétuque élevée, fétuque noirâtre, et/ou fétuque traçante), pour la suppression en prélevée et en postlevée des espèces suivantes : pissenlit (*Taraxacum officinale*), pâquerette vivace (*Bellis perennis*), porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), trèfle blanc (*Trifolium repens*), lupuline (*Medicago lupulina*), chardon vulgaire (*Cirsium vulgare*), chardon des champs (*Cirsium arvense*), stellaire moyenne (*Stellaria media*), renoncule rampante (*Ranunculus repens*), véronique filiforme (*Veronica filiformis*), plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), géranium mou (*Geranium molle*), géranium de Robert (*Geranium robertianum*), soliva sessile (*Soliva pterosperma*), mousse et algue, et pour la répression du plantain majeur (*Plantago major*). Pour la suppression de digitale sanguine en prélevée.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, et de mâcher de la gomme ou d'utiliser du tabac. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Dose d'application	Mauvaises herbes supprimées	(Colonne facultative) Zone traitée
50 g/m ²	lupuline (<i>Medicago lupulina</i>), véronique filiforme (<i>Veronica filiformis</i>), géranium de Robert (<i>Geranium robertianum</i>) et mousse. Cette dose peut également être utilisée pour les jeunes plants suivants : porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), pâquerette vivace (<i>Bellis perennis</i>), pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) ou trèfle blanc (<i>Trifolium repens</i>).	20 m ² /kg
80 g/m ²	pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>), pâquerette vivace (<i>Bellis perennis</i>), porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>), trèfle blanc (<i>Trifolium repens</i>), chardon vulgaire (<i>Cirsium vulgare</i>), stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>), plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), géranium mou (<i>Geranium molle</i>), soliva sessile (<i>Soliva ptero-sperma</i>), et algue. Pour la suppression de digitale sanguine en prélevée.	12,5 m ² /kg
110 g/m ²	plantain majeur (<i>Plantago major</i>) (répression seulement), renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) et chardon des champs (<i>Cirsium arvense</i>). Pour le chardon des champs, des résultats optimaux sont obtenus lorsque les mauvaises herbes font moins de 15 cm de haut et deux applications peuvent être nécessaires pour la suppression.	9 m ² /kg

Un kilogramme de produit permet de traiter entre 9 et 20 m² (97 à 215 pi²). Si la température est inférieure à 25 °C, s'assurer que la pelouse est couverte de rosée, ou arroser la pelouse légèrement avant l'application. Si la température dépasse 25 °C, ne pas pré-mouiller la pelouse et appliquer le produit en fin d'après-midi ou le soir. N'importe quel épandeur de produits secs normal peut être utilisé. Il est important d'obtenir une couverture uniforme.

Appliquer à nouveau tous les 21 à 28 jours jusqu'à 4 fois par zone et par an.

Des signes visibles de la suppression peuvent apparaître quelques heures après l'application. Les mauvaises herbes sensibles, les mousses ou les algues traitées deviendront brunes ou noires. De temps en temps, les brins d'herbe de la pelouse peuvent noircir après le traitement, cependant, l'herbe récupérera après quelques jours ou quelques semaines. Le traitement risque de tacher le chaume (herbe morte sous la pelouse), ceci n'affectera pas la santé de l'herbe. Si la pelouse

est endommagée, un arrosage 24 heures après l'application suivi d'une tonte pour couper le bout des tiges brûlées peut favoriser une récupération plus rapide.

Précautions d'utilisation :

- Ne pas appliquer sur de l'herbe desséchée. S'assurer que la pelouse est adéquatement arrosée avant l'application.
- Ne pas appliquer sur des pelouses d'agrostis scabre. Si l'on est incertain de la sensibilité de l'herbe, faire un essai sur une petite partie de la pelouse.
- Ne pas appliquer sur des endroits récemment semés avant que quatre semaines ou plus se soient écoulées après l'émergence des brins d'herbe.
- Éviter d'appliquer le produit sur des plantes désirables. Si des plantes ou des endroits désirables sont accidentellement touchés, les rincer immédiatement à l'eau.
- Ne pas appliquer si la pluie est censée tomber dans les 24 heures suivant l'application.
- Ne pas arroser dans les 24 heures suivant l'application.
- Ne pas faire plus de quatre applications par zone, par année.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Vider le contenant complètement de son contenu dans l'appareil d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Brevet canadien n° 2,477,493

Fabriqué pour :
W. Neudorff GmbH KG
An der Muehle 3, 31860 Emmerthal, Allemagne
Bureau canadien : Neudorff North America

PO Box 178, Brentwood Bay, BC, V8M 1R3
1 250 652-5888
FIESTA® est une marque déposée de W. Neudorff GmbH KG

Tirez ici pour ouvrir et appuyez pour refermer.

Énoncés marketing facultatifs :

HERBICIDE SÉLECTIF POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Aucune odeur désagréable.

Fabriqué avec du fer.

Voyez des résultats en quelques heures

Prêt-à-l'emploi. Aucun mélange requis.

(1 kg) permet de traiter jusqu'à XXX m² (xxxx pi²)

Herbicide de prélevée et de postlevée

Herbicide de prélevée et de postlevée

Tue les mauvaises herbes et empêche la germination des graines de mauvaises herbes

Tue les mauvaises herbes

Tue les mauvaises herbes et empêche la germination de nouvelles mauvaises herbes

Tue les mauvaises herbes que vous voyez et prévient l'apparition de nouvelles mauvaises herbes

Tue les mauvaises herbes que vous voyez et (les graines)(celles) que vous ne voyez pas

Herbicide en granules pour supprimer les mauvaises herbes dans les pelouses